

RAPPORT N°93/2-09
au Conseil Municipal

OBJET :

REVISION TARIFAIRE DU RESEAU DE TRANSPORT DIONYSIEN

Conformément à l'article 9 du Contrat de Gestion du réseau de transport dionysien (RTD) relatif aux tarifs applicables aux usagers, la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (CGEA) soumet pour accord à la Commune, autorité organisatrice des transports urbains, une proposition d'augmentation du prix des titres formant l'ensemble de la grille tarifaire du RTD.

Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de l'arrêté interministériel du 25 Janvier 1993 autorisant une majoration maximale de 3 %.

Elle vise, par ailleurs, au maintien du niveau des recettes commerciales du réseau dans le compte d'exploitation du gestionnaire délégué.

La nouvelle grille tarifaire du RTD s'établit comme suit à compter du 1er Mai 1993 (voir tableau joint en annexe).


En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le projet de révision des tarifs du R.T.D. ;
- de m'autoriser à mettre en place cette augmentation à la date du 1er Mai 1993

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE Absent
Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAT
2° Adjoint

The seal of the Municipality of Saint-Denis Réunion is circular. It features a central figure holding a torch and a scale, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-DENIS REUNION' and 'LE MAIRE - INOON'. Below the figure, it says 'REPUBLIQUE FRANCAISE'.

DELIBERATION N°93/2-09
du Conseil Municipal
en séance du samedi 24 avril 1993

OBJET

REVISION TARIFAIRE DU RESEAU DE TRANSPORT DIONYSIEN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1992 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/2-09 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, Adjoint Spécial MONTAGNE 8E KM, présenté au nom des Commissions Transports, Circulation et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(5 oppositions dont 3 votes par procuration)**

ARTICLE 1

Approuve le projet de révision des tarifs du R.T.D.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à mettre en place cette augmentation à la date du 1er Mai 1993.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le 29 AVR. 1993



P/ LE MAIRE Absent
Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LINE
2° Adjoint

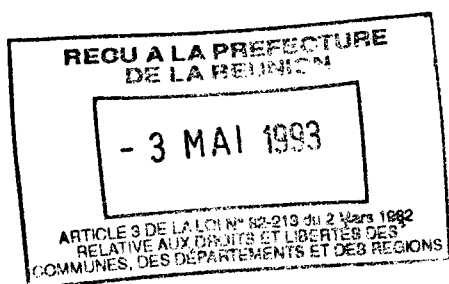


GRILLE TARIFAIRE PROPOSEE

TITRES DE TRANSPORTS	TARIFS ACTUELS 1992		TARIFS AU 01/05/93	
	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 1	ZONE 2
Ticket à l'unité / bus	7,00	12,00	7,20	12,40
Ticket à l'unité / Kiosques / dépositaires	5,60	9,60	5,80	9,90
Carnet de 5 tickets	22,50	36,00	23,50	37,50
Carnet de 5 tickets tarif réduit étudiants / scolaires	19,00	31,00	19,50	32,00
Carte Papaye hebdomadaire	50,00	75,00	52,00	78,00
Carte Papaye mensuelle	169,00	245,00	174,00	252,00
Carte Papaye mensuelle tarif réduit étudiants / scolaires	123,00	180,00	127,00	185,00

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du Samedi 24 avril 1993
annexé à la Délibération n°93/2-09

P/ LE MAIRE Absent
Gilbert ANNETTE



M. CHAN-LIAT
2° Adjoint